

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts Loi 1901

FORMATION CONTINUE L'EXPERTISE CONSEIL

■ Contexte général et Objectifs de la formation

Avant de se lancer dans une procédure judiciaire, ou même pendant une expertise judiciaire, un particulier, tout maître d'ouvrage, ou même une entreprise, peut se faire assister d'un professionnel ayant la connaissance du bâti et des différents types de procédures. Pour répondre de façon pertinente à la mission qui lui est confiée, l'expert conseil doit connaître les principes de déontologie et la posture à tenir dans ces missions.

Les professionnels du bâtiment qui souhaitent intervenir comme experts conseil doivent être préparés. Une formation est indispensable pour intervenir dans une mission de conseil ou au cours d'un litige.

Une attestation de présence validera 11h de formation.

■ Public ciblé et pré-requis

- Architectes, ingénieurs, bureaux d'études, maître d'œuvre, professionnels du bâtiment,
- Ayant une expérience professionnelle de 10 ans au moins
- Souhaitant pratiquer l'expertise conseil

■ Dates et lieu de la prochaine formation

Dates : **Lundi 04 juin** après-midi et **Mardi 05 juin 2017** toute la journée.

Horaires : matin 9h à 13h – les après-midis 14h à 18h → = 11 heures de formation
1/2h est prévue pour les évaluations et formalités de fin de stage.

Lieu : **PARIS 10^e** (adresse exacte sera précisée ultérieurement).

■ Le programme

- Les différentes missions d'expertise : unilatérale et contradictoire
- L'expertise amiable : rôle de l'expert, missions, qualités,...
- Déontologie de l'expert conseil
- Objectifs de l'expertise conseil et pratiques de l'expertise conseil
- Responsabilités de l'expert conseil
- Le contrat
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus dans cette formation.

■ Les formateurs

- Bernard VAYSSIERE, architecte dplg, expert,
- Chahrazad TOMA-VASTRA, architecte expert dplg, médiateur

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

○ **Coût et prise en charge de la formation :**

- **Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2018 :**

340 € dont 40 € pour les frais de pauses et repas.

- **Personne ayant suivi la formation initiale à l'expertise judiciaire au CNEAF - Préciser la date de la formation suivie : 380 € ttc, dont 40 € pour les frais de pauses et repas.**

- **Autres : 520 € ttc, dont 40 € pour les frais de pauses et repas.**

Le déjeuner du 05 juin 2018 est inclus.

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

○ **Modalités d'inscription**

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La demande d'inscription (p 3/3 du présent document) dûment complétée (avec la photo). Vous recevrez, par courriel, une convention de stage, le programme détaillé, et un devis nominatif

2. Retourner le dossier complet, après avoir reçu par mail la convention :

→ Pièces à joindre à votre dossier :

- La demande d'inscription (p 3/3) dûment complétée, avec la photo.
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Le curriculum vitae avec références d'activités (1 ou 2 pages max).
- La convention signée.
- Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF qui sera encaissé après le déroulement de la formation. Pour les membres du CNEAF, les frais de pauses et repas seront dûs si annulation reçue après le 12 mai 2018. Pour les autres inscrits, une retenue de 180 € sera effectuée pour toute annulation reçue après le 12 mai 2018.

Le dossier sera à expédier :

Par voie postale avec le règlement à l'adresse suivante :
CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS

Votre contact :

Mireille MOUSSY

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

✉ : cneaf.experts@gmail.com

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION à la FORMATION
04-05 juin 2018
L'EXPERTISE CONSEIL

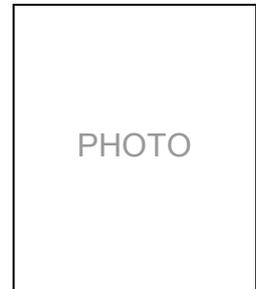
À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel :

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Etes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation **2018**

Chèque de 340 € n° Banque :

Ayant suivi la formation initiale à l'expertise au CNEAF le

Chèque de 380 € n° Banque :

Autre : Chèque de 520 € n° Banque :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

▪ FIF PL autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com